

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN

SIEEOM du Sud-Quercy

ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE

Délibération n°6

*Objet : Gestion des
déchets des cimetières*

Date de convocation :
20/09/2021

Date d'affichage :
20/09/2021

*Nombre de Membres
en exercice :*
29

Nombre de présents :
26

Nombre de votants :
26

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*

L'an deux mille vingt-et-un,
le 5 octobre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Hugues GERVAIS, Sonia GRIMAL, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Catherine MORO, Jean-Marc MIRAMONT, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Guy PORTAL, Patrice RODRIGUEZ, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Claude VERIL.

Excusés : Madame et Messieurs Françoise AGUILAR, Raymond GASC, Patrice PUYVERT,

Secrétaire de séance : Hugues GERVAIS.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SIEEOM collecte dans certaines communes de façon historique les déchets des cimetières en mélange avec les ordures ménagères. Une rapide observation permet de constater que ces déchets ne sont pas composés d'ordures ménagères mais plutôt de végétaux, de terre et de gravats. Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le coût des ordures ménagères augmente très fortement à compter de cette année avec la hausse programmée de la TGAP et il précise que les déchets stockés au centre de stockage de la DRIMM ne doivent pas être valorisables.

Ainsi, afin de favoriser le recyclage de ces déchets et de limiter leur coût, Monsieur le Président propose de mettre en place le tri des déchets dans tous les cimetières. Les déchets seront triés par flux (gravats, végétaux, autres, réutilisables) et gérés directement par les communes.

Il propose d'arrêter toutes les collectes de déchets issus des cimetières en mélange avec les ordures ménagères à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Valide la proposition de son Président,

Décide d'arrêter les collectes de déchets issus des cimetières en mélange avec les ordures ménagères à partir du 1^{er} janvier 2022,

Décide d'accompagner les communes pour mettre en place le tri dans les cimetières en fournissant du matériel adapté et des outils de communication.

- A D O P T E E -

SIEEOM
Sud-Quercy
TRIONS POUR RECYCLER

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE